



Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT ! TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION LE 27 JANVIER 2022

Depuis septembre 2021, la CGT Notariat demande une augmentation des minima de branche dans le cadre de la négociation sur les salaires (clause de sauvegarde).

Le CSN refuse toute négociation sur salaires en dehors de la période prévue à cet effet dans la convention collective (Février), alors même que le gouvernement incite les branches à augmenter les salaires en raison de la reprise économique.

Devant ce refus de négociation immédiate, la CGT Notariat a lancé une pétition pour obtenir l'ouverture de négociation sur les salaires et a fait deux déclarations en ce sens lors des CPPNI d'octobre et de novembre 2021.

Le CSN est resté sur sa position.

Pourtant tout augmente, les produits de première nécessité : hausse prévue de +4,7% dès début 2022, l'essence, l'alimentation, le gazole : + 30% en 1 an, le gaz : + 10% en juillet, +5,3% en août, +8,7% en septembre et +12,6% en octobre, l'électricité : +2% depuis 1 an.

Le patronat refuse d'augmenter les salaires et le gouvernement les pensions de retraites.

Les richesses créées par les salariés dans les études permettent pourtant d'augmenter massivement les salaires.

La croissance économique prévue par Macron est de 6,5%.

Le Notariat fait partie des secteurs d'activité qui se portent bien, notamment en raison de l'implication et du dévouement de ses salariés.

Il est temps, plus que temps de revendiquer du salaire !

La négociation sur les salaires sera à l'ordre du jour de la CPPNI de février 2022, et celle-ci risque d'être musclée, la CGT a déjà fait part de sa volonté d'obtenir au moins +3% d'augmentation.

La CGT Notariat appelle l'ensemble des salariés à faire grève et à manifester pour une augmentation générale des salaires, des retraites et des minima sociaux.

LE 27 JANVIER 2022 TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION !

